



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2010

Concours d'accès au corps des professeurs de lycée
Professionnel (CAPLP)

Concours interne et C.A.E.R

Section ARTS APPLIQUES

**Rapport de jury présenté par madame Gisèle COUPERT
Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régional
Présidente de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury**

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves du concours & Programmes des concours 2010	3
Composition du jury 2010	4
Résultats des concours 2010 : interne & CAER	5
Présentation générale	6
Épreuve écrite d'admissibilité 2010	
Définition de l'épreuve & Rapport du jury	10
Épreuve orale d'admission 2010	
Définition de l'épreuve & Rapport du jury	15
Annexe :	
Informations concernant le concours session 2011	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.	25 - 26
Bibliographie session 2011	27
Sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité	à partir de
Sujet de l'épreuve orale d'admission	la page 29

Les rapports des jurys des Concours sont établis sous la responsabilité des Présidents de Jury

ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU CORPS DES PLP

Nature des épreuves *	Durée	Coefficient
Épreuve écrite d'admissibilité **	4 h	1
Épreuve orale d'admission	8 h maximum, dont : Étude de cas, analyse critique et exploitation pédagogique : 7 h Entretien : 1 h maximum	2

* Pour chaque épreuve, la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury.

** Épreuve dans le cadre d'un programme limitatif publié périodiquement.

Programme de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la session 2010

Programme 2009 reconduit :

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle**
- **Exposer / s'exposer : muséographie et scénographie au XX^e siècle**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus sont publiés au BO spécial n°6 du 25 Juin 2009, pages 187 à 189

Pour information :

Programme de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la session 2011 :

Seul, le concours CAPLP Interne s'appuie sur un programme limitatif pour la session 2011.

Programme 2010 reconduit :

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle**
- **Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au XX^e siècle**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus ont été publiés au BO spécial n°6 du 25 juin 2009, pages 187, 188 & 189.

Le programme des concours est consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr>

COMPOSITION DU JURY
(Arrêté du 19 décembre 2010)

Présidente :

Mme Gisèle COUPERT, Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale

Vice-présidents :

M. Charly PENAUD, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de NANCY-METZ

Mme Laetitia FICHTER, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de ORLÉANS-TOURS

Membres du jury :

Mme Fabienne ANDRÉ, Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON

M. Bruno BASSE, Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE

Mme Élisabeth BASTARDO, Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE

Mme Régine BERNAD-MOTTET, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

M. Alexandre BOCHARD, Professeur certifié, Académie de REIMS

M. Dominique BOISSEL, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'AIX- MARSEILLE

M. Didier BONTEMPS, Professeur de lycée professionnel, Académie de DIJON

M. Jean BOREL, Inspecteur de l'éducation nationale- enseignement technique, Académie de CRÉTEIL

Mme Céline BRINDEAU, Professeur de lycée professionnel, Académie de STRASBOURG

M. Alain CARTAU, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de TOULOUSE

Mme Christiane DOISON, Professeur de lycée professionnel, Académie de VERSAILLES

Mme Laetitia FICHTER, Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'ORLÉANS-TOURS

Mme Carole FOLL, Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS

M. Alain FOLIOT, Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS

M. Paul HUBER, Professeur agrégé, Académie de CRÉTEIL

Mme. Françoise LEGRAND, Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON

Mme Isabelle LEMASSON, Professeur de lycée professionnel, Académie de BESANCON

Mme Isabelle LETERRIER, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

Mme Dominique MASSABUAU, Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique,
Académie de RENNES

Mme Marie-Hélène MESMER, Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE

M. Charly PENAUD, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de NANCY METZ

M. Patrick PERRIER, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de LILLE

Mme Florence RAOULT, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

Mme Valérie RETHACKER, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

M. Lionel ROMIER, Professeur de lycée professionnel, Académie de VERSAILLES

Mme Patricia ROQUES, Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE

M. Martial ROULOT, Professeur Certifié, Académie de CRÉTEIL

Mme Cécile VÉRISSEL, Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE

M. Christophe VIVIAN, Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE

RÉSULTATS DE LA SESSION 2010 DU CONCOURS

Nombre de postes mis au concours au CAPLP interne	25
Nombre de postes mis au concours au CAER PLP interne	10
Nombre de candidats inscrits au CAPLP interne	294
Nombre de candidats inscrits au CAER PLP interne	82

• Admissibilité

Nombre de candidats au CAPLP interne ayant composé	190
Nombre de candidats au CAER PLP interne ayant composé	55
Nombre de candidats admissibles au CAPLP interne	62
Nombre de candidats admissibles au CAER PLP interne	19

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé est de :

- 7,47 au CAPLP et 7,25 au CAER PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles est de

- 12,36 au CAPLP et 12,24 au CAER PLP.

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de 19 au CAPLP et de 18 au CAER PLP.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de 09,50 au CAPLP et de 08,50 au CAER PLP.

• Admission

Nombre de candidats admissibles au CAPLP interne ayant composé	57
Nombre de candidats admissibles au CAER PLP interne ayant composé	22
Nombre de candidats admis au CAPLP interne	25
Nombre de candidats admis au CAER PLP interne	10

Les notes globales sur 20 à l'issue du concours vont de 05,75 à 15,75 au CAPLP et de 04,75 à 14,75 au CAER PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue à l'issue du concours par les candidats ayant composé est de :

- 09,87 au CAPLP et de 10,91 au CAER PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admis est de :

- 11,89 au CAPLP et de 13,33 au CAER PLP.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- **LES CANDIDATS**

Pour la session 2010 :

Dans le public, les académies de l'île de France et cette année Lille fournissent environ 1/5 du total national des inscrits, suivies par celles d'Amiens, Bordeaux, Lyon, Orléans-Tours, Toulouse, Nantes. La Martinique présentait cette année 5 candidats La Guadeloupe et Mayotte en présentaient chacune 1. Sur l'ensemble des académies il y a peu d'écart entre le nombre d'inscrits et de présents ; dans le privé, les académies de Lille et de Nantes viennent en tête (avec une très bonne participation aux épreuves) suivies de près par les académies d'Aix-Marseille, Bordeaux et d'Île de France ; ces poids ne se reflètent qu'assez imparfaitement dans les résultats définitifs.

Constats identiques à 2009 :

Dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, les dames constituent environ le 2/3 des effectifs inscrits et présents ; pour l'admissibilité, ce rapport se maintient; pour l'admission, les proportions initiales se retrouvent.

Les titres très majoritaires des inscrits et présents restent identiques et dans les mêmes proportions qu'à la session précédente : licence, DNBA puis maîtrise dans le public comme dans le privé. Les admis ont pour titre le DNBA, la licence ou la maîtrise pour le public, le DNBA ou un autre titre pour le privé.

La quasi totalité des candidats est formée de contractuels du 2^e degré et d'assistants d'éducation, au nombre de 56 dans le public, de maîtres délégués dans le privé. Dans le public, 4 PLP d'autres disciplines ont composé sans succès.

Les inscrits et les candidats ayant composé à l'épreuve écrite sont nés entre 1950 et 1983 pour le CAPLP (médiane 1973), entre 1956 et 1982 pour le CAER (médiane : 1975) ; les admissibles sont nés entre 1950 et 1983 pour le CAPLP (médiane : 1973), entre 1956 et 1982 pour le CAER (médiane : 1973) ; les admis sont nés entre 1952 et 1983 pour le CAPLP (médiane : 1973), entre 1967 et 1981 pour le CAER (médiane : 1970).

Par rapport à la session précédente :

Concernant les postes mis au concours, il est à noter une légère augmentation de seize postes pour le public une relative stabilisation des postes du privé au nombre de 10 au lieu de 9 session 2009. Le nombre des inscrits au public est en augmentation avec 13 candidats, le privé est en légère augmentation avec 82 candidats au lieu de 73 l'an passé. L'érosion (regrettable car préjudiciable à l'organisation des concours) entre inscription et présence aux épreuves persiste : en effet, on observe l'écart rituel entre le nombre de candidats inscrits et celui des candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité. L'écart cette année est relativement identique, toute proportion gardée, entre public et privé.

LES RESULTATS : REPARTITION DES NOTES :

L'épreuve écrite d'admissibilité :

CAPLP : les notes vont de 00,50 à 19 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	42	65	48	27	3	190	7,47

5 copies blanches

CAER : les notes vont de 00,50 à 18 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	7	21	18	4	3	55	7,25

2 copies blanches

Nombre de candidats admissibles : 62 au CAPLP ; 19 au CAER PLP.

Moyenne sur 20 des candidats admissibles : 12,36 au CAPLP ; 12,24 au CAER PLP.

Par rapport à la session 2009, on constate une importante progression des notes en dessous de la moyenne, plus importante dans le public. Les deux concours affichent des moyennes stables par rapport à l'an dernier : Le public 7,84 en 2009 7,47 en 2010. Le privé en 2009 7,24, 7,25 en 2010.

L'épreuve orale d'admission :

CAPLP : les notes vont de 02 à 15,75 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	3	28	12	10	0	57	08,54

CAER : les notes vont de 04,75 à 15 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	5	9	8	0	22	10,43

Cette année encore on remarque une forte densité de notes inférieures à 8 après une épreuve déjà sélective, les notes de 12 à 20 restent dans une très faible proportion, ceci pour les deux concours. Paradoxalement, Il est à noter que la moyenne des deux concours est en augmentation par rapport à la session 2009. De +0,50 pour le public ; de +2,71 pour le privé.

Notes globales (épreuves d'admissibilité + épreuves d'admission)

CAPLP : les notes de l'ensemble des candidats vont de 06,17 à 14,50 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	16	31	10	0	57	09,87

CAER : les notes de l'ensemble des candidats vont de 06,50 à 15,83 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	3	12	7	0	22	10,91

Nombre de candidats admis : 25 au CAPLP ; 10 au CAER.

Moyenne sur 20 des candidats admis : 12,20 au CAPLP ; 13 au CAER.

Constat identique à 2009, la faible corrélation des notes des deux épreuves évaluant des capacités différentes signalées les années précédentes se confirme. On note une légère baisse de la moyenne pour le public (de 10,07 pour 09,87 en 2010) et une notable augmentation pour le privé de +2,11.

L'ÉPREUVE À CARACTÈRE CULTUREL

Le sujet s'inscrivait cette année dans le programme suivant :

Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle

Le sujet proposé cette année au travers d'une citation de Voltaire, issue du Dictionnaire philosophique 1764, art. « Arts » ne comportait aucun document.

La citation de Voltaire déterminait le cadre historique et géographique du questionnement en convoquant les Beaux-arts en général.

Le questionnement précisait la limite et le champ de réflexion dans le domaine des arts décoratifs.

Une lecture attentive du sujet devait permettre aux candidats d'isoler des termes essentiels des deux composantes du sujet pour donner sens au devoir :

les termes relevés peuvent susciter les réflexions diversifiées dont vous trouverez des pistes dans le rapport de l'épreuve sans pour autant que celles-ci soient exhaustives.

Somme toute la ou les problématiques posées devait (ent) prendre en compte les deux composantes du sujet.

Un nombre honorable de candidats a su s'emparer du sujet en utilisant des connaissances et références qui leur permettaient de construire un devoir structuré et d'apporter une réponse pertinente à la question posée.

Un nombre hélas encore trop important de candidats n'a répondu à aucune des exigences de l'épreuve. Manque de préparation, approche de la bibliographie confuse, socle fragile ou impasse sur ce programme... la faiblesse du fond culturel dont disposent certains candidats ne leur permet évidemment pas de développer une réflexion.

Aussi ces derniers adoptent une posture d'évitement par un discours en boucle, jalonné de clichés, loin des exigences propres à la dissertation,

Le rapport d'épreuve donne d'une part des indications sur la façon d'aborder le sujet, quelques indications pour exploiter au mieux les pistes livrées par la bibliographie. Encore faut-il que tous les candidats se persuadent qu'il est inutile de se présenter à une épreuve en ignorant tout des fondements scientifiques requis. Aucune recommandation dans ce cas ne saurait leur être utile.

La mise en en problème :

contrairement à l'an passé, les candidats ne pouvaient s'appuyer sur un document, dont d'ailleurs ils donnent trop souvent une description et font l'impasse d'une réelle analyse. Aussi un certain nombre de candidats a disserté de manière générale sur Voltaire et son époque sans tenir compte de la citation, de la question posée, et donc sans la moindre piste de réflexion. Dans ces cas de figure le jury a lu une liste exhaustive de ce que les candidats ont retenu de leurs nombreuses lectures sur "Le grand siècle" sans tenir compte de l'intitulé, du programme et de la formulation du sujet.

Faut-il le redire, le jury n'est pas à l'affût des performances de mémoire. Il attend une analyse du sujet, et une réponse à la question posée. L'ensemble doit être soutenu par des références, une mise en perspective de cette analyse avec des hypothèses, étayées par une argumentation, et enfin une conclusion synthétique répondant à la problématique induite par le sujet. L'étendue de la culture, indispensable, n'est qu'une partie de l'enjeu si elle n'est pas relayée par une réflexion approfondie, selon un schéma méthodologique non figé mais toujours présent.

La maîtrise de la forme :

indispensable qualité d'un futur enseignant, la maîtrise de l'expression écrite reste une des faiblesses des candidats et nuit gravement à la clarté du discours.

Ces derniers confondent expression écrite et expression orale, ce qui dessert les efforts qu'ils mettent en œuvre pour s'approprier de solides connaissances. La transcription de leur pensée est alors incompréhensible.

L'orthographe et la syntaxe plus ou moins hasardeuses, inacceptables dans certaines copies (extraits dans le rapport de l'épreuve), voire l'emploi d'expressions déplacées, l'absence de plan structuré, la graphie complexe à décrypter, l'ignorance d'une stratégie argumentaire rendent illisible le devoir et donc incompréhensible la démonstration. La dissertation est un exercice de style au service d'une pensée et comme tout exercice de style cela s'apprend.

L'ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS, ANALYSE CRITIQUE ET EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

- 20 candidats du public seulement obtiennent une note supérieure à 10/20 sur les 57 candidats admissibles et 28 candidats ont entre 02 et 7,50.

- 9 candidats du privé seulement obtiennent une note supérieure à 10/20 sur les 22 retenus admissibles et 10 candidats ont entre 04,75 et 07,75.

On constate une légère amélioration des candidats du privé à cette épreuve pour cette session.

À quelques trop rares exceptions les notes de l'admission restent mauvaises et rejoignent l'ensemble des notes de culture artistique qui sont dans l'ensemble aussi mauvaises qu'à la précédente session, notamment pour le public, avec une fourchette de notes importantes entre 0 et 04.

Il est regrettable d'établir le même constat qu'à la session 2009. Il semble en effet que les attendus de l'épreuve, pourtant clairement décrits dans la définition officielle, ne soient pas vraiment pris au sérieux par la majorité des candidats. Deux sujets sont proposés au choix, chacun d'entre eux posant une question ouverte destinée à offrir un terrain privilégié au(x) domaine(s) d'élection des candidats ; or ils ne semblent trouver aucun terrain particulièrement familier.

Les préoccupations techniques et technologiques sont curieusement absentes de l'analyse mais aussi de la proposition ; l'analyse se réduit à une description, voire à un exercice d'analyse d'images. Tout aussi affligeants les moyens d'expression sont indignes d'enseignants qui sont censés disposer d'une solide formation initiale et transmettre leurs savoirs.

D'une part le graphisme est éloigné de ce qui fait la singularité du design, maladroit, peu actuel, d'autre part les sens que doit prendre l'écriture graphique pour rendre compte de la dynamique propre à la démarche de projet est occulté.

Il est étonnant qu'en réponse à des sujets, portant sur des préoccupations actuelles, proches des centres d'intérêt des élèves, ancrés dans les questionnements sociétaux qu'adresse le design à chacun et ce quel que soit le domaine, qu'un aussi grand nombre de candidats n'ait produit que des remarques superficielles, des banalités ou des contresens.

L'analyse des documents reste superficielle et les indications que peuvent donner les légendes passent inaperçues.

Trop de candidats ignorent les attentes d'une étude de cas et plagient souvent maladroitement par des croquis dépourvus de sens les documents photographiques proposés.

Cependant le jury a pu apprécier un certain nombre d'études, qui révélaient chez le candidat une lecture attentive des observations et conseils donnés, dans les rapports des précédentes sessions.

L'exploitation pédagogique, qui devrait fournir l'occasion de prestations structurées et cohérentes lors d'un concours interne, permet au contraire de constater que les démarches d'ordre pédagogique, qui devraient au moins intuitivement être assimilées, sont ignorées.

Cette partie de l'épreuve doit entre autre démontrer que le candidat, de par sa pratique, sait se poser les questions élémentaires et apporter des réponses valides : qu'est-ce qu'un projet de formation, un objectif, quels sont les centres d'intérêt des élèves, comment apprennent-ils, s'expriment-ils ? Comment mesurer les acquis ? Quelle stratégie adopter, quels moyens didactiques employer ? Et en premier lieu, que transmettre ? Ici on ne saurait trop conseiller la lecture des programmes d'enseignement, dans un premier temps.

La partie orale de l'épreuve à cette session a creusé les lacunes relevées précédemment. Les candidats n'ont pas, pour beaucoup, su prendre de la distance avec leur étude de cas et adopter une posture critique avec d'éventuelles remises en question. En revanche, le jury a noté un réel effort de présentation des dossiers, composés avec plus de rigueur et manifestant un souci d'organisation, excepté quelques dossiers au contenu poussiéreux, qui hélas sont hors champ des arts appliqués.

Rappelons que le dossier pédagogique n'a pas pour vocation de présenter des performances d'élèves (même si les traces, significatives, sont des témoignages plus valorisants lorsqu'elles sont séduisantes) mais d'expliquer les choix pédagogiques de l'enseignant et sa capacité à les réfléchir sous une forme didactique.

Le jury a apprécié l'attitude naturelle et authentique de nombreux candidats, prêts à tenir un rôle d'enseignants auprès d'élèves sensibles aux mots et marques de respect.

Les lauréats de cette session 2010 peuvent être félicités pour l'ensemble de leurs résultats de qualité. Ces derniers ont su se préparer avec sérieux et efficacité, conscients de leurs missions d'enseignement. Les meilleures prestations relevées par le jury témoignent de la compétence disciplinaire, de la qualité de la réflexion pédagogique, de l'intérêt à s'informer au regard de la réforme de la voie professionnelle et enfin de la générosité de l'engagement des candidats.

Le jury a fortement apprécié les candidats capables de se présenter correctement en usant d'un langage choisi malgré l'émotion.

Les membres du jury s'attachent pour chaque rapport d'épreuve, à définir concrètement les exigences attendues, à détailler les réussites et les fragilités, à impulser des méthodes de préparation et ouvrir à des pistes de réflexion.

Je les remercie vivement pour le travail scrupuleux qu'ils fournissent et l'objectif qu'ils se fixent.

Ces rapports sont des outils pour aider les futurs candidats à mieux percevoir les attendus du concours à travers les enjeux de la discipline mais ils ont aussi pour objet de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement des arts appliqués vis-à-vis de publics diversifiés.

Gisèle Coupert

Présidente du jury

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

(BO N° 30 du 31 août 2000)

L'épreuve à caractère culturel, prend appui sur des œuvres et d'éventuels commentaires ou citations concernant la création artistique en général, les arts appliqués ou les métiers d'art. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes limitatifs publiés périodiquement et comportant deux thèmes d'étude, l'un relatif au XX^e siècle, l'autre à une époque antérieure.

À partir d'un sujet et des documents nécessaires à sa compréhension, il est demandé au candidat de rédiger une étude synthétique mettant en évidence sa culture, son aptitude à organiser ses connaissances, à hiérarchiser ses observations, à maîtriser l'emploi d'un vocabulaire spécifique pour conforter et expliciter son propos.

Cette épreuve permet d'évaluer :

la culture artistique du candidat, notamment sa capacité à saisir les relations entre arts, technique et civilisation ; sa capacité à investir ses connaissances, ses qualités d'observation et son engagement critique dans un discours construit, cohérent et exprimé dans un langage clair et correct.

Durée de l'épreuve : Quatre heures ; coefficient 1.

Rapport de jury coordonné par Alain CARTAU

Assisté de : Mesdames Isabelle LEMASSON, Isabelle LETERRIER et Monsieur Didier BONTEMPS

Membres de la commission.

Mme Fabienne ANDRÉ, M. Bruno BASSE, Mme Élisabeth BASTARDO, Mme Régine BERNAD, M. Alexandre BOCHARD, M. Dominique BOISSEL, M. Didier BONTEMPS, M. Jean BOREL, Mme Céline BRINDEAU, M. Alain CARTAU, Mme Christiane DOISON, M. Alain FOLIOT, Mme Carole FOLL, M. Paul HUBER, Mme Françoise LEGRAND, Mme Isabelle LEMASSON, Mme Isabelle LETERRIER, Mme Dominique MASSABUAU, Mme Marie-Hélène MESMER, M. Charly PENAUD, M. Patrick PERRIER, Mme Florence RAOULT, Mme Valérie RETHACKER, M. Lionel ROMIER, Mme Patricia ROQUES, M. Martial ROULOT, Mme Cécile VÉRISSEL, M. Christophe VIVIAN.

Sujet en annexe

À propos du sujet :

Le sujet sur « Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle » comprend une citation de Voltaire (in Dictionnaire philosophique, 1764, art. « Arts ») et un questionnement concernant la place et les enjeux des arts décoratifs au Grand Siècle.

La citation de Voltaire : elle fixe le cadre historique et géographique du questionnement en convoquant les Beaux-arts en général.

Le questionnement : il précise la limite et le champ de réflexion dans le domaine des arts décoratifs.

Une lecture attentive du sujet doit permettre d'isoler des termes essentiels des deux composantes du sujet pour donner sens au devoir :

Les termes relevés peuvent susciter les réflexions suivantes, sans être exhaustives :

- Les Beaux-arts sont à prendre ici dans leur acception de l'époque (peinture, sculpture, architecture, dessin) distincts des arts décoratifs représentés par l'artisanat d'art.
- La ou les problématiques posées doivent prendre en compte les deux composantes du sujet, par exemple :
 - le rôle des arts dans la politique volontariste de Louis XIV,
 - la politique économique de Colbert,
 - la relation entre les arts décoratifs et les Beaux-arts au Grand Siècle,
 - le rayonnement de la France en Europe sur le plan politique et artistique,
 - l'influence du goût français en Europe,
 - la relation entre classique et baroque au Grand Siècle,
 - ...

À propos des réponses des candidats :

Le jury a apprécié :

- la capacité à recentrer et restituer une problématique étayée par des connaissances pertinentes ;
- la prise en compte des relations entre événements historiques et productions artistiques et culturelles durant le Grand Siècle (Fronde, influences italiennes, Mazarin, stratégies politiques et économiques des manufactures royales) ;
- les références précises, notamment dans le bon référencement des domaines artistiques, en tant que sources ou appui des analyses proposées ;
- une rédaction simple et fluide, des paragraphes aérés, une graphie lisible ;
- les copies faisant preuve d'esprit de synthèse, qualité attendue et nécessaire dans le métier d'enseignant ;
- des problématiques pertinentes, par exemple :
 - « Comment Louis XIV a su utiliser l'ensemble des domaines artistiques comme outil de pouvoir »,
 - « Comment les arts décoratifs deviennent signes identitaires à la Cour de Louis XIV »,
 - « Comment le luxe est utilisé comme un levier politique et économique ».

En revanche le jury a regretté :

- dans la majorité des cas une perception du sujet trop superficielle ou une absence de questionnement ;
- des introductions qui paraphrasent la citation ;
- un manque de prise en compte de l'interdépendance entre la production artistique (Beaux-arts et arts décoratifs) et les événements historiques, politiques, économiques, sociaux ;
- des conclusions succinctes ou artificielles sans lien avec le développement proposé ;
- un manque de références et de connaissances (historiques, politiques, sociales, économiques, littéraires, plastiques, architecturales...) servant réellement la démarche ;
- des exemples trop généralistes, anachroniques, redondants voire hors contexte, souvent limités à la simple biographie de Louis XIV ou à la description sommaire du château de Versailles ;
- l'énumération de détails anecdotiques ou des listes de références n'apportant pas d'élément probant à l'argumentation proposée ;
- une méconnaissance ou une confusion du vocabulaire spécifique des arts appliqués et des Beaux-arts ;

- de nombreux hors sujets par le développement presque exclusif de périodes historiques autres que le Grand Siècle (Moyen-âge, Renaissance, XVIIIe siècle, romantisme allemand, exposition des Arts Décoratifs de 1925, Dubaï) a souvent amené les candidats à produire des comparaisons non fondées ou une projection contemporaine non demandée dans le sujet ;
- un registre de langage inapproprié (écriture SMS, expressions triviales, Louis XIV « fait le beau », « bling-bling »..) ;
- des fautes d'orthographe, de syntaxe, d'accords de genre et de nombre, inadmissibles à ce niveau de concours pour de futurs enseignants. Trop souvent ces fautes sont répétées dans la copie et ne relèvent donc pas de l'étourderie ou d'un manque de relecture (hébéniste, pied d'estale, reigne, orphèvre, Versailles, Louis XIV...);
- une syntaxe hasardeuse et certaines graphies difficiles à déchiffrer conduisant à des incompréhensions chez le correcteur.

Le jury renouvelle les recommandations aux candidats

Utiliser la bibliographie :

Il s'agit de s'approprier des savoirs et de les exploiter. Certains candidats utilisent insuffisamment leurs connaissances, souvent réelles, pour asseoir un raisonnement. Leurs copies se limitent à une compilation de références qui deviennent vite des hors sujets. Le candidat, voulant passer pour érudit, accumule alors les savoirs sans hiérarchie, sans recul et sans aucun esprit critique. Or l'épreuve n'est pas un exercice de mémoire, même si celle-ci joue son rôle, elle ne demande pas une restitution brute des connaissances mais l'utilisation de celles-ci pour alimenter l'analyse et construire la problématique.

Ce défaut est en partie dû à un manque de méthode. En effet, s'appuyer sur une bibliographie demande une approche sélective. Il n'est évidemment pas possible d'étudier tous les ouvrages cités dans la bibliographie, laquelle est d'ailleurs indicative et inévitablement non exhaustive. Pour appréhender de façon approfondie les thématiques du programme, on peut conseiller de débiter par la lecture d'ouvrages généralistes pour comprendre le contexte global (historique, économique, social, politique, culturel, artistique...) et de poursuivre par des ouvrages spécialisés sur les domaines particuliers (domaines des arts appliqués, arts visuels, biographie...).

Préparer l'épreuve :

Le jury attend des candidats une capacité à s'exprimer à l'écrit. Un plan ou une énumération ne peut remplacer un développement rédigé. Pour ce type d'épreuve l'utilisation de croquis ou de schémas n'est pas absolument pas requise.

Il s'agit de s'approprier la forme de l'exercice de la dissertation. Si toute forme est recevable, pour peu qu'elle mette clairement en évidence le cheminement de la pensée, une structure classique est tout aussi possible en passant par quelques étapes éprouvées :

- l'introduction qui présente le sujet et annonce l'organisation des contenus et la réflexion critique développée,
- le développement qui doit respecter l'organisation énoncée dans l'introduction ; il s'appuie sur une analyse précise du ou des documents proposés,
- la conclusion qui doit synthétiser les idées du développement et le cas échéant s'ouvrir vers d'autres pistes de réflexion.

Cette démarche permet de s'informer, de maîtriser un vocabulaire, de visualiser et de connaître une période. À l'issue de ce travail préliminaire, il faut être capable de s'extraire de la lecture en prenant de la distance pour relativiser le sujet et utiliser son esprit critique sur la période ou l'élément étudié.

Par la suite, une lecture d'ouvrages plus ciblés sur l'histoire de l'art, sur un bouleversement industriel ou sur un personnage permettra d'étoffer et de préciser les connaissances. Les ouvrages techniques, précisant connaissances scientifiques et vocabulaire sont également indispensables.

Enfin l'étude de documents transversaux ou par thèmes permettra d'éclairer une réflexion, de faire des parallèles et d'aborder le programme sous un autre angle. Ces lectures permettent d'enrichir sa propre réflexion et d'élargir les problématiques.

Il est également nécessaire de consulter des ouvrages ne figurant pas dans la bibliographie afin de personnaliser son propos ainsi que de suivre l'actualité sociale et culturelle, de s'informer sur les événements, expositions, spectacles et conférences, ayant un lien plus ou moins direct avec le programme. Ceci permet d'ancrer sa réflexion dans les préoccupations actuelles, position que doit adopter tout professeur d'arts appliqués.

L'exercice de la dissertation n'est pas une énumération désordonnée de savoirs. Un nécessaire recul face aux connaissances acquises permet d'en faire un usage réfléchi. Il est évidemment recommandé de consulter des ouvrages aidant à la méthodologie de rédaction, de dissertation et d'analyse.

Par ailleurs, s'entraîner régulièrement à l'écriture en temps limité s'impose, sachant que la gestion de la durée de l'épreuve ne s'improvise pas.

Composer :

Il s'agit de respecter les étapes d'ordre méthodologique afin d'exploiter au mieux ses connaissances et de répondre avec pertinence à la question posée :

- Prévoir un temps pour prendre connaissance du sujet et des documents proposés, une lecture approfondie de l'énoncé est nécessaire.
- Analyser et confronter la ou les ressources documentaires qui, enrichies par les connaissances personnelles, permettent d'élaborer les axes de questionnement. Selon la nature des documents fournis, la dénotation des images et la lecture descriptive des informations ne sont pas suffisantes pour construire un propos clair et nuancé.
- Construire un plan détaillé.
- Rédiger en privilégiant des phrases courtes, un vocabulaire simple et précis n'excluant pas les données techniques. La rédaction doit permettre de structurer la pensée, guider le lecteur et susciter l'intérêt. De plus, une syntaxe rigoureuse, une maîtrise de l'orthographe ainsi qu'une écriture lisible sont des qualités attendues de tout enseignant.
- Organiser la mise en page du devoir afin de mettre en évidence les différentes parties de l'exposé en séparant les paragraphes, voire en incluant de brefs sous-titres ou questionnements.
- Ne pas mésestimer le temps de relecture.

L'épreuve écrite d'admissibilité :

CAPLP : les notes vont de 00,50 à 19 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	42	65	48	27	3	190	7,47

Dont 5 copies blanches

CAER : les notes vont de 00,50 à 18 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	7	21	18	4	3	55	7,25

Dont 2 copies blanches

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE.

(BO N°30 du 31 août 2000)

ÉTUDE DE CAS, ANALYSE CRITIQUE ET EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE.

Cette épreuve à caractère professionnel et pédagogique s'appuie sur une documentation fournie au candidat sous la forme d'un dossier de description ou de spécification d'un dossier de produit de série ou de tout ou partie d'une production de l'un des trois domaines des arts appliqués :

Domaine du produit qui concerne les objets ou produits réalisés en série (objet usuel, textiles, mobilier) ;

Domaine de la communication qui concerne l'information dans les secteurs visuels et audiovisuels (images, publicité, graphisme, édition) ;

Domaine de l'espace et de l'environnement qui concerne l'aménagement des espaces individuels, publics et de communication.

Le dossier peut être composé :

De schémas, croquis techniques, plans, 'éclatés' précisant les structures et composantes formelles, techniques, et ergonomiques de la production étudiée ;

De photographies et de tous documents visuels susceptibles d'éclairer la nature, l'apparence, le contexte et l'identité de l'objet d'étude ;

D'informations visuelles et textuelles sur les composantes physiques ou technologiques ou sur leur processus de fabrication ;

De documents sur la communication et la mercatique du produit ;

D'informations annexes permettant la meilleure compréhension de la logique de la conception du projet et de sa réalisation.

Le candidat a le choix entre deux sujets concernant chacun un domaine différent parmi les trois domaines des arts appliqués cités précédemment.

À partir du sujet choisi et de l'ensemble des documents afférents, le candidat est conduit :

- *d' une part, à opérer une étude de cas et l'analyse critique qui en résulte ; ces opérations mettent en œuvre ;*
- *Ses connaissances technologiques et techniques ;*
- *Sa capacité à repérer les questions posées par un problème ou un cahier des charges ;*
- *Sa capacité à établir des relations entre les propriétés formelles, technologiques, fonctionnelles, ergonomiques, usuelles, économiques et de communication, à en identifier les logiques ou les limites*

- *Pour développer et communiquer son travail, le candidat utilise les moyens de communication et d'expression appropriés au domaine étudié et au sujet traité : notamment graphisme, couleurs, schémas, plans, coupes, représentations conventionnelles, perspectives, 'éclatés' ;*

D'autre part, à préparer les hypothèses et le schéma d'une exploitation pédagogique relative à l'un des aspects de l'étude de cas et de l'analyse critique préalablement conduites. Lors d'un entretien avec le jury, le candidat soutient son développement pédagogique conçu pour amener les élèves à maîtriser les savoirs et savoir-faire requis à un niveau donné, dans le cadre d'un enseignement d'arts appliqués. Afin de soutenir son argumentaire et de l'enrichir de son expérience de terrain, le candidat présente, lors de l'entretien, un dossier personnel attestant de sa pratique et de sa compétence dans l'un des trois domaines d'arts appliqués cités précédemment.

Cette épreuve permet d'évaluer :

Les connaissances technologiques et techniques des candidats dans l'un ou l'autre des trois domaines des arts appliqués ;

- La maîtrise des opérations d'analyse d'une production relevant des arts appliqués ;
- La maîtrise des moyens d'expression et de communication et leur adaptation au domaine de l'étude ;
- La connaissance de la didactique propre à la discipline ;
- Les capacités d'expression orale et le sens du dialogue.

Durée de l'épreuve : huit heures maximum (dont étude de cas, analyse critique et exploitation pédagogique : Sept heures ; entretien : une heure maximum) ; Coefficient 2 (l'étude de cas, l'analyse critique et l'entretien sont évalués à parts égales dans la notation).

Rapport de jury coordonné par M. Charly PENAUD

Assisté de : Mr Bruno BASSE, Mr Lionel ROMIER, Mme Régine BERNAD-MOTTET.

Membres de la commission.

Mr Bruno BASSE, Mme Régine BERNAD-MOTTET, Mr Alexandre BOCHARD, Mr Dominique BOISSEL, Mr Didier BONTEMPS, Mr Jean BOREL, Mr Alain CARTAU, Mme Christiane DOISON, Mr Alain FOLIOT, Mme Carole FOLL, Mme Françoise LEGRAND, Mme Isabelle LEMASSON, Mme Isabelle LETERRIER, Mme Dominique MASSABUAU, Mme Marie-Hélène MESMER, Mr Patrick PERRIER, Mme Florence RAOULT, Mme Valérie RATHACKER, Mr Lionel ROMIER, Mr Martial ROULOT, Mr Christophe VIVIAN.

(Sujets en annexe)

1^{ère} PARTIE : ÉTUDE DE CAS, ANALYSE CRITIQUE, EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE.

Préambule.

Cette épreuve intitulée '*Etude de cas, Analyse critique, Exploitation pédagogique*', constituée de deux grandes parties qui sont l'étude de cas, vue comme une investigation des documents textuels et iconographiques et l'exploitation pédagogique comprise comme le réinvestissement appliqué de l'analyse, suppose une démarche structurée, un propos clair, des références élargies et contemporaines et une qualité graphique.

Trois moments sont attendus.

L'analyse :

l'objectif de l'investigation est de mettre en lumière les spécificités des productions présentées au regard de l'intitulé, du thème, des extraits de textes ou des citations pour comprendre les intentions et la démarche du créateur.

Cette phase d'exploration méthodologique doit avant tout questionner. Si le candidat peut hiérarchiser ou privilégier certains paramètres d'ordres plastique, fonctionnel, technologique, symbolique, historique, social... pour parvenir à l'identification des intentions et comprendre la démarche des créateurs ; il doit également envisager les différentes productions de façon isolée ou confrontée, sous l'angle d'une contextualisation, d'une 'enquête', en posant les questions liées à la cible, l'usage, l'environnement... (Qui utilise l'objet, comment, dans quelles conditions, où, pour quelles raisons...).

Cette phase analytique n'est pas soumise à une règle précise et le candidat peut, suivant le sujet, affirmer sa volonté d'équilibrer l'investigation entre les paramètres rationnels (historique, technique, socio-économique...) et émotionnels, sensibles (plastique, sémantique, symbolique, poétique...) ou privilégier une des deux approches.

Les constats de l'analyse ne doivent pas rester en l'état. Ils peuvent être traduits par des mots clé qui expriment alors l'appropriation du sujet, le choix de notions et / ou de principes retenus comme matières premières et comme orientation possible pour la suite de la demande.

Pour cette première phase le jury évalue la méthode (structure et rigueur du dispositif analytique), la justesse des notions dégagées ainsi que les connaissances dans les différents domaines des arts appliqués (savoirs et références). C'est la capacité du candidat à s'interroger, à poser et à exprimer une réflexion qui est prise en considération.

Nota : L'ensemble de l'analyse doit équilibrer dessin (croquis, esquisses, schémas de principe, rough...) et écrits (annotations, légendes, constats...).

La problématique :

elle correspond à l'articulation des deux phases et est présente en filigrane dans les conclusions de l'analyse à travers les mots clé. L'ensemble des données de l'analyse doit provoquer l'émergence d'un questionnement qui conduit, à travers un regard distancié et critique, à la rédaction d'une problématique large, cultivant la complexité : principes de dualité, d'opposition, d'ambiguïté (alors que...), de simultanéité (à la fois), d'associations, de rapprochement, de transfert... ou bien encore, mise en avant d'un contexte, d'un concept, d'une particularité, d'une singularité ou de toute autre notion susceptible de déboucher sur une réflexion riche, pertinente et porteuse.

La problématique synthétisée, engage alors le candidat sur le choix d'un parti pris à utiliser comme prétexte(s) pour la transposition didactique.

Le jury évalue la pertinence de la réflexion et la capacité du candidat à aller au-delà des constats premiers.

Transposition didactique :

en s'appuyant sur la problématique, le candidat s'engage sur des raisonnements et des dispositifs pédagogiques justifiés, structurés, adaptés au public de Lycée Professionnel.

Les pistes de cours proposées seront précises et séquencées (indication du niveau de formation, du découpage de la séquence [séances], définition des objectifs, liste des compétences visées, description du déroulement, sélection des outils, indication du temps consacré aux différentes phases, énumération des critères d'évaluation...).

Le jury évalue la cohérence des propositions avec les programmes, la qualité des objectifs visés, la pertinence et la diversité des dispositifs pédagogiques, la faisabilité en termes de prés requis, de durée, de manipulations, d'outils...

SUJET A : Domaine de l'espace « Intérieur / extérieur »

Le sujet comportait deux documents iconographiques présentant différentes réalisations. La première planche associait des productions des frères BOURoullec (lit clos, 2000, Algues, 2004), de Marcel Wanders (Swing with the plants, 2000), de Droog Design, 1999 (Tree Trunk Bench), la seconde planche réunissait un croquis d'étude et des réalisations d'Andréa Branzi (esquisse de principe pour un tissage de verre et vases Ellipse intégrés dans l'installation Open Enclosure, 2008, Vase Still life, 2001). Ces deux planches étaient accompagnées d'un extrait d'entretien tiré de l'émission 'A voix nue' diffusée en 2006 sur France Culture.

Concernant l'analyse :

la formulation du sujet, en s'appuyant sur le rapport Intérieur / extérieur, invitait le candidat à réfléchir à la prise en charge de la dimension poétique, intégrée, depuis le début du siècle, au projet.

La cible n'est plus sollicitée uniquement à travers l'achat d'un produit pour la qualité, la fonction, le service qu'il offre, parce qu'aujourd'hui, le designer présente et propose une autre façon de penser l'environnement.

Outre que le candidat devait mettre en résonance les documents proposés avec la citation pour dégager des fonctions liées à l'espace (délimiter, séparer, fractionner...), à la lumière (éclairer, tamiser...), au regard (voir / être vu, cadrer, contempler...), à une fonction (s'isoler, se cacher, protéger, circuler...), il pouvait également extraire de l'analyse, d'autres pistes de réflexion :

- avec les vases d'Andréa BRANZI et Tree Trunk Bench de Studio Jürgen BAY et DROOG Design, la notion de poésie apparaissait au travers de l'intégration d'éléments naturels prélevés (végétation, bois, fleurs...) comme autant de matériaux susceptibles de transformer le quotidien, de réconcilier l'homme avec la nature, pour rêver, pour transformer le regard, pour nous immerger dans des micro environnements (espaces sculptés, architectures paysage, formes organiques...) pour établir de nouveaux rapports à l'espace, pour créer des micro ambiances (moins d'objets clones, plus de mise en scène, plus de qualification, de diversité...), des univers sensibles (tactile, doux, fluctuant, dynamique...), d'autres relations entre nature et technologie, des rapports nouveaux (ludique, poétique...) avec le design ;
- avec les Algues des frères BOUROULLEC, la notion de fragmentation émergeait pour appréhender l'espace différemment, pour provoquer des effets (voile, flou, mouvance, légèreté, translucidité...).
- avec le lit clos des frères BOUROULLEC, l'intervention sur / dans l'espace devait se comprendre comme l'envie d'un autre regard (positionnement libre, liberté de mouvement, approches variées, espace dans l'espace (poupées russes)...);
- avec Swing with the plants de Marcel WANDERS, les points de vue variés, multiples, changeants, mouvants font disparaître les géométries définies, les matériaux rigides, les effets figés, les dispositifs clos... au profit de notions plus complexes, aléatoires, mouvantes, multiformes. éphémères, singulières...

Enfin, en terme de technologie, le candidat pouvait explorer des matériaux (verre, résine, plastique souple, altuglas, fibre de verre...) et des principes de mise en forme (juxtaposition de modules, entremêlement, tissage, maillage...) comme autant de moyens plastiques qui expriment le lien, le réseau et l'échange, la porosité...

Au delà de la notion d'intérieur / extérieur, énoncée dans le titre, le candidat pouvait encore, en s'appuyant sur la citation, envisager dans un sens plus large, le principe de dualité, de passage entre les limites culturelle, esthétique, historique, sociale.

Il pouvait également s'interroger sur le rapport de l'homme à la nature, sur l'impact des nouvelles technologies, sur la qualité esthétique et sur la manière dont le designer questionne ces relations.

Concernant la problématique :

la phase d'analyse textuelle et iconographique devait permettre au candidat de proposer des problématiques qui établissent un lien entre valeur émotionnelle et objet technique, entre nature et artefact dans un contexte technologique qui envisage aujourd'hui toutes les formes de productions (industrielle, artisanale, différenciée, optionnelle...).

Le candidat pouvait se demander :

- En quoi la démarche du designer peut interroger l'utilisateur sur son rapport à l'intérieur et à l'extérieur ?
- Comment peut-on définir ou non les limites entre ces deux espaces, en jouer, les franchir de manière volontaire ou accidentelle ?
- Comment faire entrer l'extérieur à l'intérieur ou inversement ?
- Comment contraindre ou libérer la nature afin d'en capturer la poésie (maillage, transparence, translucidité et opacité) ?
- En quoi l'extérieur devient source d'intimité ?
- Comment provoquer un va et vient entre deux contraires (caché dévoilé, couvert découvert, public privé, technique / naturel, limité / infini, libre / enfermé, légèreté / responsabilité... ?

Et au-delà, comment intégrer de la poésie dans l'objet technique, comment concilier valeur émotionnelle et performance, quelle valeur ajoutée à un espace ou un objet fonctionnellement juste.

Concernant l'exploitation pédagogique :

l'exploitation pédagogique devait respecter ces diverses problématiques et ouvrir des pistes de réflexion qui pouvaient dépasser le seul cadre sous-tendu par les documents. La proposition pédagogique devait faire apparaître clairement les intentions du candidat sous forme d'objectifs (par exemple développer la créativité de l'élève en dévoilant les enjeux du design au-delà des aspects fonctionnel, technique et économique),

Les problématiques posées ci-dessus, pouvaient engager le candidat à imaginer des demandes telles que :

- comment structurer un espace par le cloisonnement ?
- Comment concevoir et utiliser un cloisonnement évolutif au sein d'un espace de travail pour permettre d'organiser des temps de communication différents ?
- Comment créer l'intime dans un espace public ?
- Créer un mobilier urbain dans un contexte d'échanges ;
- nouveau programme : créer un parcours sonore sur un lieu professionnel choisi en vue de générer une émotion.

Plus largement :

- comment le design et l'architecture du XXI^e siècle, en intégrant l'imaginaire et la poésie, réinvestissent-ils le cadre de vie ?
- Inventer des scénarii pour imaginer des formes.

SUJET B : « Le design passe à table »

Le sujet comportait un nombre important de documents iconographiques présentant différents exemples de design culinaire. La première planche associait des pains (projets de Catherine et Julie ROTHHAHN pour la société EUROGERM) et des légendes. La seconde planche réunissait des productions de Marc BRETILLOT et des 5.5 designer. Ces deux planches étaient accompagnées d'un extrait d'entretien recueilli par Sébastien DESURMONT tiré d'un article intitulé 'Le design passe à table', paru dans la revue Connaissance des arts déco n°2.

Concernant l'analyse :

la formulation du sujet invitait le candidat à mettre en évidence les différents dialogues entre le monde culinaire et le design au-delà du seul besoin de se nourrir. Sans se limiter aux notions d'esthétique et de composition plastique, le candidat devait s'interroger sur un nouveau rapport à la nourriture qui génère une pratique, une gestuelle, une ergonomie, une poésie... nouvelle ainsi que des mises en scène, des effets de matière, des processus de fabrication, des détournements... innovants.

Dans un premier temps, le candidat pouvait mettre en relation les visuels avec la citation pour dégager les notions liées aux formes, aux couleurs, aux textures de ces 'produits-objets' :

- la notion de détournement formel (par analogie) : Précieux quand il s'agit de colliers de perles, festif quand il s'agit de guirlandes, ludique quand il s'agit de Tangrams...
- le caractère sculptural des produits alimentaires : Courbes anthropomorphiques, ergonomie (préhension, mise en bouche...) amplificatrices des saveurs et du plaisir, textures croustillante ou fondante, éveil des sens ;
- évocation des friandises à travers la gamme de couleurs acidulées ;
- l'aspect de surface (granuleux, sablé, lisse...) témoigne de sensations, de saveurs. Le pain se déguste !

Toutes ces notions dessinent de nouveaux territoires à investir par le design culinaire pour aller vers des changements de pratiques et d'usages :

- le pain est un cadeau que l'on offre au même titre que « des fleurs, des chocolats, ou du champagne ».
- Le pain n'est plus un produit alimentaire de base ou un symbole religieux [rompre le pain] ou encore la référence nostalgique à une époque (les blés, les moissons, les chants...).

L'image conventionnelle et traditionnelle est brouillée. De familial il devient individuel, les signes ou les symboles forts qu'il a longtemps représentés (fruit de l'effort, paysannerie, partage...) sont balayés au profit d'images plus légères, celles de jeux (décrocher, manipuler, assembler, croquer !), de prétextes à la gourmandise, à la rencontre, à la convivialité... Les codes sont bousculés : On peut jouer avec le pain !

Nos besoins alimentaires sont comblés, alors la mise en scène est permise (on le suspend, on le décore, on le teinte, on le parfume...) et la gestuelle est à inventer.

Les signes, le sens, la fonction, les comportements... sont en devenir. De 'produit alimentaire' qu'il était, il devient 'objet alimentaire', 'objet de consommation' ludique, porteur de nouvelles sensations, de nouvelles émotions.

Concernant la problématique :

la problématique correspond à la mise en perspective de l'analyse. Le candidat pouvait explorer les cinq sens tout comme s'interroger sur la place d'une démarche d'arts appliqués dans un but de rupture et de renouvellement des habitudes de vie à travers les questionnements suivants :

- comment la conception d'un objet culinaire peut-elle rompre avec l'individualisme et convoquer la convivialité ? Partage, cadeau, rencontre...
- Par quels moyens le designer bouleverse-t-il nos habitudes ?
- Tradition / innovation : Désacralisation des rites, transgression des tabous, réinvention des codes...
- Comment l'ergonomie peut-elle être associée aux saveurs, au goût, à l'éveil des sens ?
- Quelle incidence une forme inhabituelle peut-elle avoir sur le goût, les pratiques et les usages ?

Et au-delà, comment l'objet alimentaire devient-il le prétexte à imaginer des situations, par quelles nouvelles stratégies et quels moyens, l'art culinaire qui à l'obligation de créer sans cesse de nouvelles sensations, stimule-t-il nos sens, notre appétence, modifie-t-il nos comportements vis-à-vis de la nourriture ?

Concernant l'exploitation pédagogique :

là encore, l'exploitation pédagogique devait respecter ces diverses problématiques pour ouvrir des pistes de réflexion qui pouvaient dépasser le seul cadre sous-tendu par les documents.

Les problématiques posées ci-dessus, pouvaient engager le candidat à imaginer des transpositions didactiques telles que :

- mettre en scène pour susciter l'envie, pour surprendre, pour bouleverser...
- redéfinir pour convoquer la convivialité ;
- questionner sur le rapport forme –goût ;
- quelle mise en scène pour un vernissage, un cocktail, une inauguration ?
- comment la mise en scène peut-elle être l'expression des saveurs ?

Plus largement :

- comment le travail du designer peut-il changer les modes de consommation ?
- comment redéfinir le fait de s'asseoir, de se déplacer ?

Remarques du jury

Au regard de l'analyse :

- le jury a pu constater que peu de candidats se sont attachés à construire un discours au travers de leurs travaux. La forme attendue de l'épreuve est celle de planches où se suivent et s'articulent les éléments d'analyse, la mise en valeur d'un propos de synthèse et des propositions de transposition didactique ;

- certains candidats ont tenté de communiquer clairement leur réflexion, ainsi le jury a apprécié les mises en forme qui participaient à l'évidence des intentions.

À l'inverse, un grand nombre de planches ont paru être le fait d'une réflexion écrite et graphique gratuite qui ne génère pas de sens ;

- enfin, beaucoup de candidats ont proposé des exploitations pédagogiques se focalisant sur des détails au détriment de l'analyse et de la synthèse (questionnement, problématique, mots clé) qui les auraient amené sur des questions de fond ;

- quelques uns ont totalement négligé les constats auxquels l'étude de cas les avait conduits pour adapter de manière forcée une séquence 'préconçue' (déjà expérimentée). Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas d'une démarche appropriée, qui plus est, que ce dispositif artificiel ne dupe pas les correcteurs ;

- pour finir, un grand nombre de candidats ont fourni des propositions prometteuses mais incomplètes. Il semblerait que la mauvaise gestion du temps les ait pénalisés, ce qui expliquerait l'adoption de la forme écrite en fin de composition.

Au regard de la méthodologie :

- le manque de confrontation des documents visuels entre eux et avec la citation a empêché bon nombre de candidats de dégager des problématiques larges porteuses de pistes multiples. Les passerelles entre documents étaient peu visibles. Elles ne permettaient donc pas de faire émerger un sens fort qui aurait enrichi l'exploitation pédagogique ;

- il est dommage que peu de candidats aient fait état et exploité des références extérieures. Elles auraient permis d'étayer les arguments et la démonstration et d'élargir les champs de réflexion.

à l'inverse, le jury rappelle que l'épreuve ne doit pas devenir le lieu d'une démonstration forcée qui prendrait la forme d'un catalogue de références ;

- une ouverture aux champs littéraire, philosophique, aux arts plastiques a été appréciée par les examinateurs, surtout quand elle était référencée et judicieusement placée.

Au regard de la forme :

- bien que les sujets demandent de communiquer graphiquement en priorité, de nombreux candidats ont privilégié l'écrit ;

- grand nombre de croquis n'avaient qu'une valeur décorative et peu d'entre eux s'attachait à démontrer un propos. Les attendus de cette épreuve s'axent sur des croquis sensibles, fonctionnels et techniques proposant ainsi une lecture immédiate de l'idée présentée. Le jury rappelle qu'une annotation ne doit pas être redondante, elle complète le propos déjà illustré et dit ce que le croquis ne peut signifier.

- le jury signale en particulier aux candidats que l'expression graphique peut être mise au service de la transposition pédagogique pour éclairer l'exposé ;

- bien que cela semble acquis cette année, le jury rappelle tout de même que si l'utilisation des documents du sujet comme support de découpage et collage n'était pas stipulée comme strictement interdite dans le sujet, elle n'apporte rien et peut même dévaloriser l'œuvre graphique. On préférera l'interprétation dessinée de tout ou partie des visuels proposés en fonction de telle qualité, telle articulation à mettre en lumière ;

- quelques candidats ont encore répondu par écrit sur les copies doubles. Les supports de cette épreuve sont donnés sous forme de papier dessin ou lay out de format A3.

Le jury a apprécié :

- une distance critique et une connaissance des enjeux actuels dans la discipline ;

- des choix ciblés dans les documents pour bien orienter l'analyse, en effet les documents étaient nombreux dans les deux sujets ;

- une grande partie des candidats a pris en compte les attentes du nouveau programme de Baccalauréat Professionnel 3 ans ;

- les candidats qui ont lié leur proposition pédagogique aux domaines professionnels de la formation des élèves ;

- une maîtrise graphique et méthodologique chez certains candidats qui présupposent de leur capacité à transmettre les outils d'expression et la logique d'une démarche d'arts appliqués nécessaires aux élèves ;
- les candidats qui ont réussi à doser tout à la fois analyse, démarche, exploitation pédagogique, enjeux didactiques et expression personnelle.

**Rapport de jury coordonné par Mme Massabuau
Assisté de : Mme Brindeau, Mme Foll, Mme Doison**

Membres de la commission.

Mr Bruno BASSE, Mme Régine BERNAD-MOTTET, Mr Alexandre BOCHARD, Mr Dominique BOISSEL, Mr Didier BONTEMPS, Mr Jean BOREL, Mr Alain CARTAU, Mme Christiane DOISON, Mr Alain FOLIOT, Mme Carole FOLL, Mme Françoise LEGRAND, Mme Isabelle LEMASSON, Mme Isabelle LETERRIER, Mme Dominique MASSABUAU, Mme Marie-Hélène MESMER, Mr Patrick PERRIER, Mme Florence RAOULT, Mme Valérie RATHACKER, Mr Lionel ROMIER, Mr Martial ROULOT, Mr Christophe VIVIAN.

2^{ème} partie : ENTRETIEN AVEC LE JURY

En préambule :

Le jury a apprécié la volonté de bien faire et l'implication de certains candidats dans le soin apporté à la présentation des différents supports visuels. Pour une partie des candidats, le jury a constaté que ceux-ci avaient pris connaissance des rapports des années précédentes.

Mais le jury constate encore pour cette session 2010 qu'un bon nombre de candidats méconnaît les différents domaines des arts appliqués et leurs enjeux. Lorsqu'ils sont identifiés, nous regrettons leur manque d'ancrage dans les questionnements contemporains du Design.

Il convient également de préciser que l'oral, après une présentation par le candidat, se déroule comme un dialogue ayant pour but d'éclairer le jury sur les propositions pédagogiques présentées. Le jury conseille aux candidats de proposer une démarche structurée, par exemple : approfondissement et précisions concernant leur exploitation pédagogique, suivie d'une présentation d'un dossier pédagogique et d'un dossier de travaux personnels et/ou professionnels liés au domaine des arts appliqués et des arts plastiques. De même, l'utilisation des TICE est bienvenue, à condition qu'elle soit maîtrisée. La contrainte de temps ne supporte ni mauvaise manipulation, ni problème technique. Il convient donc de mettre en place un fil conducteur, un scénario concernant la diffusion des documents numériques qui considère à la fois l'organisation, la durée et les conditions de lecture.

Les critères retenus pour la notation sont :

- Présentation de ou des objectifs et développement de la séquence pédagogique
- Dossier personnel et travaux d'élèves
- Capacité d'expression orale, capacité d'écoute, clarté du propos et sens du dialogue

La soutenance de l'exploitation pédagogique

Il s'agit de soutenir l'exploitation pédagogique qui découle de l'étude de cas et non de démontrer la pertinence de l'analyse. Aussi, le jury conseille vivement aux candidats de tenir compte de cette soutenance dès la composition de l'étude de cas en veillant à ne pas la bâcler. Il faut éviter à tout prix de commencer l'oral par un constat d'échec dû à un problème de gestion de temps. On constate que certains candidats ont su remettre en question les insuffisances de leurs propositions pédagogiques découlant de l'étude de cas.

Il est nécessaire, entre l'étude de cas et l'oral, de faire un bilan personnel, de critiquer ses propositions et de les faire évoluer. La prestation orale ne doit pas être une simple traduction verbale de l'épreuve écrite. Cette attitude est inhérente au métier d'enseignant, savoir se remettre en question étant le gage de la progression. Cette partie de l'entretien est importante, elle permet aux candidats de faire preuve de capacités de remise en question, d'argumentation et d'affirmation de leurs choix.

Cette exploitation pédagogique doit comporter différentes phases : investigation, expérimentation, exploration, réalisation, verbalisation. Elle doit identifier le champ d'intervention.

Les objectifs, visent la compréhension d'une notion, d'un concept, la traduction d'une pensée, la maîtrise d'une technique... Les connaissances, capacités, attitudes et attendus doivent être clairement définis.

La connaissance des référentiels et des programmes d'arts appliqués des différents niveaux d'enseignement est obligatoire.

Par ailleurs, il est important de cibler un public particulier et des niveaux d'exigence en rapport avec le type de formations.

Le règlement d'examen ne permet pas aux candidats de fournir de nouvelles planches de propositions pédagogiques, le jury sera amené à les refuser. Toutefois, des notes personnelles permettant de structurer la présentation sont acceptées sous réserve qu'elles n'entravent pas l'attitude naturelle attendue en vue d'un échange constructif.

Le dossier pédagogique

Le candidat doit comprendre que la forme des fiches pédagogiques ne peut pas masquer un manque de contenus, de sens et de cohérence.

Les futurs enseignants doivent s'interroger sur la raison de la séquence, sur son positionnement dans la progression, sur ce qu'ils souhaitent que les élèves en retiennent, sur les dispositifs à mettre en place pour provoquer le questionnement, pour engager la réflexion, pour permettre l'émergence d'hypothèses, sur les moyens donnés pour résoudre une problématique d'arts appliqués (méthodes et outils), sur l'articulation avec les autres séquences, sur les attendus en corrélation avec le niveau de formation, sur les compétences et les savoirs à évaluer...

C'est seulement à ces conditions que la séquence correspondra aux objectifs des programmes, que les différents moments du déroulement s'articuleront correctement sans artifice, que les critères d'évaluation posés au regard des objectifs, des contraintes et des niveaux d'exigence, ne seront ni empiriques, ni subjectifs.

Le jury a apprécié les candidats qui ont appliqué les nouveaux programmes.

De même, le jury a remarqué les candidats qui ont présenté des séquences tenant compte de leur environnement social, géographique, culturel... Les approches ont pris des formes diverses (partenariats, projets pluridisciplinaires, PPCP, Ateliers artistiques...).

Le jury recommande aux candidats de sélectionner un échantillonnage représentatif des travaux de la classe sur quelques séquences et de varier les domaines d'intervention. Ce choix doit révéler les performances de l'élève, au regard des intentions pédagogiques de l'enseignant comprenant :

- La documentation présentée aux élèves
- Les outils méthodologiques (dont les attendus)
- La fiche enseignant
- Des productions démontrant la démarche de l'élève

Cette année encore le jury rappelle que les candidats doivent s'interroger sur leurs intentions pédagogiques : que doivent apprendre les élèves ? Qu'est-ce que les élèves doivent être capables de réaliser en fin de séance ou de séquence ? Quel dispositif ou stratégie mettre en place pour développer leur curiosité, leur réflexion et leur permettre de réaliser une production adaptée ?

Nous conseillons aux candidats affectés provisoirement sur des postes spécifiques de s'informer et de connaître la variété des filières proposées en lycée professionnel (secteurs tertiaire et industriel).

Le dossier personnel

Le dossier personnel est le témoignage du parcours et de la **pratique actuelle** du candidat. Il doit répondre aux objectifs de l'épreuve en proposant des expériences sensibles, des démarches aventureuses, des prolongements possibles pour une exploitation pédagogique, des travaux explorant les différents domaines des arts appliqués. Il ne s'agit en aucun cas de confondre les arts appliqués et les travaux manuels.

Pour cette session, le jury a constaté que trop de dossiers personnels relevaient davantage des arts plastiques et des arts visuels que des arts appliqués.

La présentation ne doit pas conduire le candidat à la simple énumération commentée de ses travaux personnels, mais plutôt établir des liens entre les productions. La lisibilité n'en sera que plus juste et propice au dialogue constructif.

Il est rappelé que le dossier personnel est la preuve d'une réelle pratique artistique. Il doit être le témoin de la formation, des compétences ou des connaissances du candidat dans les domaines des arts appliqués.

L'exposé oral

Le jury a apprécié les candidats ayant un rythme de présentation dynamique voire soutenu, un discours structuré, synthétique et un vocabulaire précis.

L'oral reste une épreuve de communication. Il est donc souhaitable que les candidats fassent preuve d'une attitude positive, démontrant leur motivation et leur engagement de futurs enseignants.

Cet oral doit être préparé et il ne s'improvise pas. Nous conseillons vivement aux candidats d'écouter et d'entendre le jury qui, à travers ses questions, le guide dans l'échange.

Même si le candidat doit manifester ses qualités d'écoute et de réactivité pour répondre aux questions posées par le jury, une grande partie de l'oral demeure réservée à ses exposés. Il est important que le candidat conçoive son dispositif de présentation sur les plans méthodologiques, matériels et qu'il tienne compte des contraintes liées à la durée de l'épreuve.

Le jury a noté, cette année, une préparation sérieuse dans l'ensemble, de l'humilité et de la distance critique.

Le jury a apprécié que le candidat soit en mesure de présenter clairement les filières des classes qui lui sont confiées (éviter les acronymes).

Conclusion

On note cette année un engagement particulier des candidats dans la préparation de cette épreuve.

- Un effort de préparation des supports de l'oral (panneaux d'affichages, diaporamas, présentations multimédia, utilisation du tableau, dossiers préparés pour le jury...)
- Des progrès dans la capacité à exposer et à échanger avec le jury.
- Une motivation et un dynamisme particulièrement appréciable.

Résultats de l'épreuve orale d'admission :

CAPLP : les notes vont de 02 à 15,75 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	3	28	12	10	0	57	08,54

CAER : les notes vont de 04,75 à 15 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	5	9	8	0	22	10,43

Dans le cadre du nouveau concours de recrutement du personnel, défini par l'arrêté du 28 décembre 2009, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel (paru au BO n°21 du 27 mai 2010), le jury conseille aux candidats de lire attentivement la définition de l'épreuve intitulée 'Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel' (ci-dessous).

PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE.

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel.

Texte n°20 paru au JORF du 06 janvier 2010.

Cette épreuve, de coefficient 2 et d'une durée de 6 heures (travaux pratiques : quatre heures, préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) a pour but d'évaluer, dans l'option choisie l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale :

- À justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles ;
- À mettre en évidence les informations données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques, qui lui ont permis de construire sa séquence de formation ;
- À décrire la séquence de formation qu'il a élaborée ;
- À présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Si l'épreuve permet au candidat de démontrer qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes d'arts appliqués et de culture artistique de lycée professionnel, elle suppose également qu'il maîtrise les savoir-faire professionnels liés au métier d'enseignant.

Remarques : Si le candidat doit produire des cours d'arts appliqués respectueux des règles pédagogique et didactique, il est également important de penser et de produire des dispositifs innovants et diversifiés 'emprunts de fraîcheur' qui font preuve de générosité. Les séquences supposent davantage une volonté de s'approprier le dispositif et d'être acteur de sa pédagogie que d'utiliser d'un schéma stéréotypé.

Enfin, l'épreuve nécessite au candidat d'enrichir ou de nourrir sa culture artistique afin d'étayer sa réflexion par des exemples complémentaires et contemporains.

Au regard des constats précédents, le jury conseille au candidat pour le prochain concours :

De se poser les questions suivantes :

- Qu'est-ce que je désire apprendre à l'élève ? (Quels apports théoriques ? Pourquoi ? Que saura t-il en fin de séquence qu'il ne savait avant ?)
- Quel intérêt présente l'exercice pour l'élève ? (Quelle(s) relation(s) avec l'enseignement professionnel ? Quelle autonomie ?).

- Quel dispositif imaginer ? (Quelle part de sensible, de liberté ? Comment amener l'élève à qualifier sa production ? Quelles logiques de création, de conception, de mise en forme ?).
- Quels outils ou moyens lui permettront de répondre correctement à la demande ? (Quels outils d'analyse ? Quels supports iconographique, textuel... ? Quelle méthodologie ?).
- Qu'est-ce que j'évalue ? et Comment ? (Vocabulaire spécifique nécessaire à l'établissement des critères).

De considérer :

- Le sens des activités proposées aux élèves. La manipulation doit être considérée comme un élément du dispositif et non comme une finalité.
- L'expérimentation des séquences, dans le cadre de la préparation, pour en apprécier la faisabilité (durée, complexité des activités, rythmes, niveau d'exigences pour un public donné...).
- Un cahier des charges clair (cible, contexte, fonction, coût...) au regard duquel l'évaluation en considèrera tout ou partie des contraintes imposées. L'évaluation mettra en place les moyens de mesure destinés à évaluer l'écart entre les résultats obtenus et les résultats attendus.
- Des dispositifs variés afin de guider les élèves dans leur processus d'apprentissage (montrer et refaire ne peut-être une démarche suffisante).
- Les apports théoriques dans la séance. Ces apports théoriques doivent considérer à la fois l'objectif et la problématique.
- Les phases d'apprentissages nécessitent des situations d'évaluation pour connaître le degré d'acquisition des savoirs.

Et de connaître :

- Les programmes d'arts appliqués et culture artistique des niveaux V (CAP) et IV (Bac Pro).
- Ce que recouvrent certains vocables : séquence et séances, objectifs opérationnels, à moyen et long termes, outils plastiques et outils techniques, didactique et pédagogie, compétences...
- Les différentes phases d'un projet (investigation, exploration, expérimentation, réalisation, présentation).

POUR CONCLURE

Cette nouvelle épreuve a pour but d'évaluer la projection professionnelle du candidat, La motivation de ce dernier doit être affirmée et étayée par une réelle réflexion sur la profession d'enseignant, c'est-à-dire la transmission des savoirs avec des outils, des moyens, variés et adéquats.

Il est fortement conseillé de connaître les textes officiels (programmes, missions de l'enseignant) et de l'institution pour correspondre aux exigences de la discipline et du métier d'enseignant.

Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de culture artistique : arts techniques et civilisations (CAPET externe)
- Épreuve de culture artistique (CAPLP externe)
- Épreuve écrite d'admissibilité (CAPET et CAPLP internes)

Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle

Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au XX^e siècle

Éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif :

Bibliographie indicative

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle**

- Arminjon C., Saule B.(sous la dir.de), Tables royales et festins de cour en Europe 1661-1789, actes du colloque international, Palais des Congrès, Versailles (XIII^e rencontres de l'École du Louvre), éd. La Documentation française, 2004.
- Arminjon C. (sous la dir. De), Quand Versailles était meublé d'argent, catalogue de l'exposition, Château de Versailles, éd. de la Réunion des Musées Nationaux, 2007.
- Arizzoli-Clémentel P., Meyer D., Le Mobilier de Versailles, XVII^e et XVIII^e siècles, éd. Faton, Dijon, 2002.
- Bartholeys G., L'enjeu vestimentaire. De l'anthropologie ordinaire à la raison sociale, in Le corps et sa parure, colloque international, Lausanne Genève, 16-18 juin 2003.
- Batazzi G., La mode, art, histoire et société, éd. Hachette, 1993.
- Baudrillard J., La mode ou la féerie du code, Traverse n°3, 1984.
- Baudrillard J., De la séduction, coll. Bibliothèque Médaillon, 1979.
- Bimbenet-Privat M., Les Orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au XVII^e siècle, Paris, 2002.
- Blair Cl., L'argenterie. Art et histoire, éd. Flammarion, 1989.
- Bluche, F., (sous la dir.de), Dictionnaire du Grand Siècle, Fayard, 1990.
- Bolle R., Le peigne dans le monde, éd. Hoebeke, 2004
- Bruna D., Saints et diables au chapeau, éd. du Seuil, 2007.
- Cerval (de) M. (sous la dir. de), Dictionnaire international du bijou, éd. du Regard, 1998.
- Debray R., Hugues P., Dictionnaire culturel du tissu, ed. Fayard, 2005.
- Demetrescu Calin, Le style Louis XIV, Coll. Deplistyle, éd. de L'Amateur, 2002.
- Ducamp M., La folies des éventails, éd. Flammarion, 2001.
- Ennès P., Mabile G., Thiébaud Ph., Histoire de la table, les arts de la table des origines à nos jours, éd. Flammarion, 1994.
- Farneti Cera D. (sous la dir. De), L'art du bijou, éd. Flammarion, 1992.
- Fau A., Histoire des tissus de France, Ouest-France Éditions, 2006.
- Fauque Cl., La grande histoire de la broderie, éd. Aubanel, 2007
- Geoffroy-Schneiter B., Sacs, éd. Assouline, 2005.
- Hardouin-Fugier E., Berthod B., Chavent-Fusaro M., Les étoffes, éd. de L'Amateur, 2005.
- Hayard M., Chefs d'œuvre de l'horlogerie ancienne, collection du Musée Paul-Dupuy de Toulouse, Somogy, 2004.
- Heiniger E.A. et J., Le grand livre des bijoux, éditions Édita, 1974.
- Hourcade Ph., Mascarades et ballets au Grand Siècle 1643-1715, Coll. Hors collection.
- Kjellberg P., Encyclopédie de la pendule française. Du Moyen Age au XX^e siècle, éd. de L'Amateur, 2005.
- Lunsingh Scheurleer Th. H., Pierre Gole ébéniste de Louis XIV, éd. Faton, Dijon, 2005.
- L'étoffe et le vêtement, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1995.
- Mabile G., La collection Puiforcat, orfèvrerie du XVII^e au XIX^e siècle, éd. Réunion des Musées Nationaux, 1994.
- **Ingold G., Saint Louis, de l'art du verre à l'art du cristal de 1586 à nos jours, éd. Hermé, 1998.**
- McDowell C., Le chapeau et la mode, fascination, charme, rang et style des origines à nos jours, éd. Céliv, 1994.
- Malaguzzi S., Perle, Éditions du Chêne, 2000.
- Mille ans de costume français, Gérard Klopp éditeur, 1991.
- Quette A.-M., Louis XIII Louis XIV, coll. Mobilier français d'époque, Massin, 2000.
- Roche D., La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e - XVIII^e siècles, éd. Fayard, 1989.
- Schneider A., Le grand artisanat d'art français, éd. de La Martinière, 2005.
- Toussaint-Samat M., Histoire technique et morale du vêtement, éd. Bordas 1990.
- Van Damme A., Dentelles et rubans, éd. Mango Pratique, 2007.
- Voillot P., Diamants et pierres précieuses, Gallimard, Coll. Découvertes Gallimard (n°336), 1997.
- Walford J., Séduction de la chaussure, quatre siècles de mode, Lausanne, La Bibliothèque des arts, 2007.

Sites Web :

- Musée des Arts décoratifs
- Musée de la Mode de la Ville de Paris - musée Galliera
- Musée National des Arts et Traditions Populaires
- Musée des Tissus de Lyon
- Musée d'art et d'industrie - Saint-Étienne
- Musée International de la Chaussure – Romans
- Musée de la Chemiserie et de l'Élégance masculine, Argenton-sur-Creuse

- **Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au xx^e siècle**

Bibliographie indicative :

- Laurence Allégret, Musées, Editions du Moniteur, Paris, tome 1, 1989 ; tome 2, 1992.
- Béatrice Andia, Caroline François, Aloys Klayele, Les musées parisiens, histoire, architecture et décor, Action artistique de la Ville de Paris, Paris, 2004.
- Catherine Balle, Dominique Poulot, Marie-Annick Mazoyer, Musées en Europe : une mutation inachevée, La Documentation française, Paris, 2004.
- Raoul Barreneche, Nouveaux musées, éditions Phaidon, Paris, 2005.
- Luca Basso Peressut, Musées, Architectures, 1990-2000, Actes Sud, Arles, 1999.
- Jean Beaudrillard, L'Effet Beaubourg, implosion et dissuasion, collection Débats, Galilée, Paris, 1977.
- Marie-Odile Bary (sous la direction de), Scénographier l'art contemporain et propos sur la muséographie, Muséologie Nouvelle et Expérimentation sociale (M.N.E.S.) Savigny-le-Temple, 1986.
- Germain Bazin, Le temps des musées, Desoer, Liège-Bruxelles, 1967.
- Howard Saul Becker, Les Mondes de l'art, Flammarion, collection Champs, Paris, 2006.
- Danielle Benassayag (sous la direction de), Le futur antérieur des musées, Ministère de la Culture. Direction des musées de France (DMF). Département des publics, de l'action éducative et de la diffusion culturelle, ANFIAC, Paris, 1991.
- Luc Benoist, Musée et muséologie, P.U.F., Paris, 1971.
- Dominique Bezombes (sous la direction de), Le Grand Louvre, histoire d'un projet, Éditions du Moniteur, Tours, 1993.
- Olivier Boissière, Catherine Donzel, New museums, Nouveaux musées, Telleri Information, Paris, 1999.
- Pierre Bourdieu, Alain Darbel, Dominique Schnappers, L'amour de l'art, les musées d'art européens et leur public, Editions de minuit, Paris, 1986.
- Yvonne Brunhammer, Le Beau dans l'utile, un musée pour les arts décoratifs, n°145 Découverte Gallima rd, Paris, 1992.
- Jean Clair, Élevages de poussière, Beaubourg vingt ans après, L'Échoppe, Caen, 1992.
- Jean Clair, Malaise dans les musées, Flammarion, Paris, 2007.
- François Dagognet, Le musée sans fin, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1986.
- Jean Davallon (sous la direction de), Claquemurer, pour ainsi dire, tout l'univers, La mise en exposition, Expo-Média, Paris, 1986.
- Jean Davallon, Gérald Grandmont, Bernard Schiele, L'environnement entre au musée, Presses universitaires de Lyon, Musée de la civilisation, Lyon, 1992.
- Bernard Deloche, Le musée virtuel, vers une éthique des nouvelles images, Presses universitaires de France, Paris, 2001.
- Bernard Deloche, La nouvelle culture : la mutation des pratiques sociales ordinaires et l'avenir des institutions culturelles, L'Harmattan, 2008.
- Christine Desmoulins, 25 musées, Editions du Moniteur-AMC, 2005.
- Christine Desmoulins, Quelle est la vocation des musées du XXI^e siècle ?, Paris, Éditions du Moniteur, 2005.
- Bernadette Dufrêne, La Création de Beaubourg, Presses universitaires de Grenoble, 2000.
- Umberto Eco, L'Œuvre ouverte, Seuil, Paris, 1965.
- Fred Forest, Pour un art actuel, L'art à l'heure d'Internet, collection Ouverture philosophique, L'Harmattan, Paris, 1998.
- Michael Fried, La place du spectateur, traduction de Claire Brunet, Paris, Gallimard, 1990.
- Dario Gamboni, Un iconoclasme moderne, Éditions d'En-Bas, Zurich et Lausanne, 1983.
- Chantal Georgel (sous la direction de), La jeunesse des musées, les musées de France au XIX^e siècle, Musée d'Orsay, Exposition, Musée d'Orsay, Réunion des musées nationaux (RMN), Paris, 1994.
- André Gob, Noémie Drouguet, La muséologie, histoire, développements, enjeux actuels, Armand Colin, Paris, 2006.

- Jacques Guillerme (sous la direction de), Les collections, fables et programmes, Champs Vallon, Paris, 1993.
- Francis Haskell, Les Musées et leurs ennemis, in Actes de la recherche en sciences sociales, n 49, pp. 103-106, septembre 1983.
- Francis Haskell, Le Musée éphémère. Les Maîtres anciens et l'essor des expositions, Gallimard, Paris, 2002.
- Jean Jenger, Orsay, De la gare au musée, Histoire d'un grand projet, Electa Moniteur, Paris, 1986.
- H. P. Jeudy, Beverly Serrel, Exposer – Exhiber, Edition de la Villette, Paris, 1995.
- Bernd Klüser, Katharina Hegewisch, L'art de l'exposition, Edition du regard, Paris, 1998.
- Claude Labouret, Olga de Naps, Antoine Guichard, Le nouveau visage des musées, la vocation culturelle et les exigences du public, Institut La Boétie, Paris, 1990.
- Armelle Lavalou, Jean-Paul Robert, Le musée du Quai Branly, éditions du moniteur-AMC, Tours, 2006.
- Sergio Los, Klaus Frahm, Carlo Scarpa, Éditions Taschen, 1993.
- François Mairesse, Le musée temple spectaculaire, Une histoire du projet muséal, Presses universitaires de Lyon (PUL), Lyon, 2003.
- Claire Merleau-Ponty, Jean-Jacques Ezrati, L'exposition, théorie et pratique, édition de l'Harmattan, Condé-sur-Noireau, 2006.
- Yves Michaud, L'Artiste et les commissaires, Jacqueline Chambon, Nîmes, 1989.
- James Putnam, Le musée à l'œuvre, le musée comme medium dans l'art contemporain, Thames & Hudson, 2002.
- Paul Rasse, Les musées à la lumière de l'espace public, histoire, évolution, enjeux, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Roland Recht, Penser le patrimoine, mise en ordre et mise en scène de l'art, Hazan, Paris, 1999.
- Jacques Sallois, Chantiers 1981-1991, Direction des musées de France (DMF), Paris, 1992.
- Roland Schaer, L'invention des musées, Réunion des musées nationaux (RMN), Gallimard, Paris, 1993.
- Jean-Michel Tobelem (sous la direction de), Politique et musées, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Eliseo Veron, Martine Lévassuer, Ethnographie de l'exposition, l'espace, le corps et le sens, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou, Paris, 1989.
- Alexandre Vol, Roxane Bernier, Pratiques et représentations des utilisateurs de sites-musées sur internet, Ministère de la Culture et de la Communication. Direction des musées de France (DMF), Paris, décembre 1999.
- Corinne Welger-Barboza, Du musée virtuel au musée médiathèque, Le Patrimoine à l'ère du document numérique, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Ouvrages collectifs, catalogues, articles, revues :
- L'Exposition des expositions, Musée des Arts Décoratifs, Paris, 1983.
- Histoire d'expo, Un thème, un lieu, un parcours, Peuple et Culture, Centre Georges-Pompidou, C.C.I., 1983.
- Faire un musée, Comment conduire une opération muséographique, Ministère de la Culture, Direction des musées de France (DMF), La Documentation Française, Paris, 1986.
- Circé dans les musées - Réflexions sur sept nouveaux musées en Europe et aux Etats-Unis, Thomas West, in Les Cahiers Du Musée National D'art Moderne, pages 18-34, 17-18, 01/03/1986.
- L'objet expose le lieu, Présentation, représentation, exposition, Expo-Media, Paris, 1986.
- La Célébration des œuvres d'art. Notes de travail sur un catalogue d'exposition, Louis Marin, in Actes de la recherche en sciences sociales, n°5-6, nov.1975.
- Le jeu de l'exposition (en collaboration avec Pierre-Damien Huyghe), Collection Esthétiques, 1998.
- L'esthétique de la communication, Art press n° 12 2, Paris, février 1988.
- Musées récents, AMC France-Le moniteur Architecture, Hors Série, 1999.
- L'Avenir du passé, Les musées en mouvement, Dominique Poulot, in Le Débat, n°12, 1981.
- La Visite au musée, un loisir édifiant au XIX^e siècle, in Gazette des Beaux-arts, Paris, 1983.
- Muséologie et nouvelles technologies, n° conjoint de La Lettre de l'Office de Coopération et d'Information Muséographique (OCIM) n°78, et Musées (Société des Musées Québécois), vol. 23, 2001.
- La scénographie d'exposition, une médiation par l'espace, Kunga Grzech, La Lettre de l'Office de Coopération et d'Information Muséographique (OCIM) n°96, 2004.
- Centre Pompidou-Metz, Editions du Moniteur-AMC, Evreux, 2004, Lisieux, 2005.
- Bouillon de culture, Musées, Fondations, Centres artistiques..., Jonathan Bell, in Archi-Créé, pages 48-130, avril-mai 2006.
- Le Musée des Arts Premiers, Méditation sur l'autre et sur l'ailleurs, Jean Nouvel, in Archi-Créé, pages 116-146, juillet-août 2006.
- L'art dissonant, Philip Jodidio, Jean Nouvel, in Art Press, pages 24-31, juillet-août 2006.
- La folie des musées-spectacles, Emmanuelle Lequeux in Beaux-Arts Magazine, pages 34-46, janvier 2007.